

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre,

L'EPCSCP, ci-après dénommé **Université de Montpellier**
Domicilié 163 rue Auguste Broussonet 34090 Montpellier
Représenté par le président d'Université, Monsieur Philippe AUGÉ,

Et

Le Lycée, ci-après dénommé **Lycée Privé Notre Dame de la Merci**
Domicilié 62 cours Gambetta 34965 Montpellier cedex 2
Représenté par son chef d'établissement **Madame Isabelle MALBET,**

Et

Madame Armande LE PELLEC MULLER
Recteur de l'académie de Montpellier, Chancelier des Universités
Domicilié 31, rue de l'université à Montpellier - CS 39004:... 34064 Montpellier cedex 2

Vu le code de l'éducation, notamment son article L612 - 3 ;
Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VIII (en cas de signature avec un établissement de l'enseignement agricole);
Vu la circulaire n°2013-0012 du 18-6-2013 relative au renforcement du *continuum* de formation de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur ;
Vu la délibération n° de la CFVU du 01 Décembre 2016 de l'EPCSCP Université de Montpellier ;
Vu la délibération du lycée privé Notre Dame de la Merci du 06/10/2015

PREAMBULE/considérant :

La nécessité d'une élévation du niveau de qualification des jeunes de l'académie de Montpellier et donc la recherche d'une meilleure efficacité des cursus d'études supérieures à cette fin,
L'importance de construire beaucoup plus précisément des parcours de réussite de nos étudiants en sécurisant ces parcours, en assurant leur fluidité, en facilitant orientation et ré orientation,
la volonté des acteurs de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire de mieux coordonner leurs actions,
Le renforcement du pilotage et de la coordination par le Recteur du continuum -3/+3, à travers la mise en place d'instances de co-élaboration et de concertation,

La redéfinition du rôle de la commission académique des formations post-bac (CAFPB)¹ dénommée dans l'académie de Montpellier commission « Enseignement supérieur » dans l'accompagnement de cette politique,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : OBJET

La présente convention se fixe pour objets de rapprocher le Lycée Privé Notre Dame de la Merci et l'Université de Montpellier dans les domaines pédagogiques et de la recherche et de faciliter les parcours de formation pour les élèves et les étudiants.

Article 2 : FORMATIONS CONCERNEES PAR LES PARTENARIATS EN LYCEE ET EN EPCSCP

Les formations concernées par la présente convention sont précisées en annexe².

Article 3 : COMMUNICATION/PUBLICITE DE LA CONVENTION

La publicité de la convention est assurée :

- Sur la fiche du lycée privé Notre Dame de la Merci complétée ,sur le site Admission Post Bac
- A travers les journées portes ouvertes
- Sur les sites internet des parties
- Par les services d'orientation (CIO, SCUIO-IP) et les enseignants (lycée privé, Université Montpellier)

Article 4 : INSCRIPTIONS : cas particulier des élèves de CPGE

- Pour pouvoir bénéficier des dispositions de la présente convention l'étudiant de CPGE devra réaliser une inscription à l'Université avec laquelle une convention de partenariat aura été signée, en acquittant les droits d'inscription afférents. L'établissement s'engage à informer dès le début de la première année des enjeux et de l'intérêt de cette inscription.
- L'inscription administrative des étudiants des lycées de l'Enseignement Catholique sous contrat d'association avec l'Etat au sein de l'EPCSCP partenaire est réalisée avant fin décembre pour la prise en compte dans les effectifs de l'EPCSCP.
- Il est tenu compte des contraintes que fait peser le calendrier des concours pour les élèves de CPGE afin de leur assurer l'équité de traitement quant à l'accès aux sessions d'examens universitaires.

Article 5 : ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION

Les droits et services liés à l'inscription auprès de l'Université de Montpellier sont précisés dans l'annexe.

¹ Réf :arrêté du 11 août 2011 relatif à la licence, circulaire n°2008-013 relative à l'orientation active, circulaire n°2013-0012 relative au renforcement du continuum de formation de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur.

² Rappel : les formations concernées par les partenariats en lycée et en EPSCP sont les suivantes :

- En lycée : CPGE (voie) dont ATS, CPES, BTS (spécialité), BTS A (options), BTS maritime, DECESF, DCG, DMA, DSAA. A noter que le DTS IMRT dispose d'un modèle de convention-type qui lui est propre
- En EPSCP : DUT, licence professionnelle, autres formations

Article 6 : ACTIONS ET CONTENUS DU PARTENARIAT

Le partenariat peut porter sur :

La réciprocité de la reconnaissance des parcours Lycée/Université de Montpellier, aujourd'hui obligatoire pour les CPGE : passerelles réciproques permettant les réorientations entre les formations des partenaires {notamment modalités d'accueil et de validation d'acquis des étudiants dans les deux sens), poursuite d'études au sein de l'Université de Montpellier,

Le rapprochement des enseignants et personnels du lycée privé Notre Dame de la Merci et de l'Université de Montpellier intervenant dans l'information et l'accompagnement à l'orientation des élèves et des étudiants en vue de favoriser une plus grande connaissance réciproque des systèmes d'enseignement où ils exercent et des évolutions introduites par les dernières réformes, mais aussi échanger sur leurs pratiques pédagogiques et les contenus d'enseignement,

L'initiation des lycéens à la recherche,

Les cordées de la réussite,

La mise à disposition de ressources pédagogiques et documentaires et formations en ligne pour les enseignants,

La mutualisation et/ou mise à disposition des ressources matérielles/locaux/platformes techniques : centre de documentation, ressources numériques des établissements,

La préparation des lycéens à l'orientation vers l'enseignement supérieur {information - conférences thématiques - journées d'immersion des lycéens - orientation active...).

L'annexe jointe précise les objets du partenariat retenus.

Article 7 : SUIVI DE LA CONVENTION ET DU PARTENARIAT



Les parties s'engagent à un bilan annuel de la présente convention.

Article 8 : DUREE DE LA CONVENTION

- La convention est conclue pour une durée de 4 ans et reconduite implicitement sauf à être modifiée explicitement dans un délai de trois mois avant l'échéance de cette période.

Fait à Montpellier, le 27 septembre 2016

En trois exemplaires originaux

<p>Le Proviseur Du Lycée Privé Notre Dame de la Merci</p>  <p>Isabelle Malbet</p>	<p>Le Président de l'Université</p>  <p>Philippe Augé</p>	<p>Le Recteur d'Académie Chancelier des Universités</p>  <p>Armande Le Pellec Muller</p>
--	---	--

Annexe à la convention de partenariat

Entre,

Le Lycée, ci-après dénommé **Lycée privé Notre Dame de la Merci**
Domicilié 62 cours Gambetta 34965 Montpellier cedex 2

Et,

L'EPCSCP, ci-après dénommé **Université de Montpellier**
Pour la Faculté d'Économie
Domicilié Espace Richter Avenue Raymond Dugrand CS 79606 34960 Montpellier II a
été convenu ce qui suit :

Mise en œuvre de l'article 2 : FORMATIONS CONCERNEES

La présente convention concerne les formations ci-dessous et décline les objectifs suivants :

CPGE du Lycée Privé Notre Dame de la merci : Economique et Commerciale,
option Economique

- o Objectifs spécifiques à la classe préparatoire:

Les Classes Préparatoires économiques et commerciales, option économique débouchent sur les Grandes Écoles de commerce (HEC, ESSEC, EDHEC...), les École Normales Supérieures et l'ENSAE.

- Les enseignements qui y sont dispensés sont d'une polyvalence exceptionnelle et organisés autour de quatre grands pôles : les mathématiques qui dotent l'élève des fondamentaux pouvant être appliqués à la gestion financière, commerciale ainsi qu'à l'ensemble des fonctions stratégiques de l'entreprise ; L'histoire géographie et géopolitique du monde contemporain ainsi que l'initiation aux sciences économiques apportant tous les éléments pour mettre en perspective et parfois anticiper les évolutions du monde actuel; deux langues obligatoires dont l'une est l'Anglais ; la culture générale, pour une maîtrise parfaite des méthodes d'analyse et de synthèse, complétée par une étude de l'ensemble des courants de pensée, des arts et des idéologies.

Université de Montpellier : Licence mention Economie

- o Objectifs spécifiques à la Faculté d'Économie de l'Université de Montpellier,
- La licence mention Economie constitue le socle de la formation d'économiste. Elle est notamment adossée à un fort tronc commun, permettant les passerelles et les réorientations. Elle se déroule sur 3 années (6 semestres). Les enseignements qui y sont dispensés demandent de bonnes capacités d'abstraction. Elle aborde le fonctionnement d'une économie (macroéconomie), analyse le comportement des acteurs économiques (microéconomie), étudie l'organisation des marchés et le rôle de l'Etat.
- La licence mention Economie est organisée autour de 3 grands domaines :

L'Economie (microéconomique, macroéconomie, Histoire économique,...)

Les matières techniques (mathématiques, statistiques)

Les disciplines d'ouverture complémentaires à la formation d'un économiste (sociologie politique,

droit, gestion, informatique, langues)

- Un parcours international en anglais peut être choisi par les étudiants dès le second semestre de la L1

Mise en œuvre de l'article 4 INSCRIPTIONS :

La double inscription au Lycée privé Notre Dame de la Merci et à l'Université de Montpellier est obligatoire pour tous les étudiants concernés par cette convention tels qu'exprimés à l'article 4. L'inscription au lycée privée est antérieure ou simultanée à celle de l'Université.

Les étudiants boursiers du supérieur bénéficient de paiement des droits d'inscription spécifiques.

Le Lycée privé Notre Dame de la Merci fournit la liste des étudiants inscrits en cycle CPGE ECS au service scolarité de la Faculté d'Économie. Ces étudiants font ensuite leur inscription en ligne selon des modalités adaptées. Ils paient leurs droits d'inscription à l'Université.

Mise en œuvre de l'article 5 ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION

L'inscription auprès de l'Université de Montpellier confère aux étudiants les droits et accès aux services ci-après :

- A l'ensemble des installations et des services proposés
- Aux activités culturelles, associatives et sportives proposées par les services de l'Université, dans les mêmes conditions que celles offertes aux étudiants de l'Université
- Aux activités publiques : colloques, conférences, régulièrement annoncées sur le site de l'Université
- A la bibliothèque universitaire (ouverte du lundi au vendredi, et le samedi d'octobre à avril)
- A la médecine préventive
- Aux restaurants universitaires
- Aux services d'orientation universitaires : bilan et conseils d'orientation
- Au sport universitaire
- A une connexion internet en wifi sur les différents sites de l'Université
- Droit de vote

L'inscription administrative ouvre à chaque étudiant un compte électronique "étudiant UM" qu'il convient d'activer dès réception du certificat de scolarité ou de la carte d'étudiant. L'identifiant et le mot de passe donnent accès à un ensemble de services numériques en ligne, via l'ENT (Environnement Numérique de Travail).

Par ce moyen, l'étudiant a accès à distance :

- o à une inscription automatique sur les listes de diffusion "étudiant" délivrant des informations sur l'actualité pédagogique, scientifique et culturelle de l'université.
- o à son contrat pédagogique.
- o aux ressources pédagogiques par le biais de la plate-forme pédagogique Atlas ou Moodle : accès à des documents de TD, à l'emploi du temps et à ses modifications, etc.
- o aux ressources électroniques de la Bibliothèque Inter-universitaire (tutoriels et modules d'autoformation en ligne) :
 - consultation du catalogue
 - revues électroniques : plus de 80 000 titres, toutes disciplines et langues confondues.
 - livres électroniques : Texte intégral d'œuvres du domaine public.
 - Usuels : Encyclopedia Universalis dictionnaires corpus bibliographiques, ...
- o ressources en ligne du SCUIO-IP.

Mise en œuvre de l'article 6 ACTIONS ET CONTENU DU PARTENARIAT

Les actions du partenariat retenu sont précisées et développées ci-après :

La présente convention est notamment mise en œuvre par la mise en place d'une commission de

validation des acquis pédagogiques. La commission de validation des acquis pédagogiques est co-présidée par un enseignant-chercheur désigné par le Directeur de la Faculté d'Économie de l'Université de Montpellier et par le chef d'établissement du lycée privé Notre Dame de la Merci ou son représentant. Elle est constituée des professeurs des classes préparatoires du lycée privé Notre Dame de la Merci et d'enseignants-chercheurs de la Faculté d'Économie de l'Université de Montpellier désignés par le Directeur.

La commission se réunit au lycée privé Notre Dame de la Merci sur convocation du Directeur de la Faculté d'Économie de l'Université de Montpellier et du chef d'établissement du lycée privé Notre Dame de la Merci à la fin de la seconde année de classe préparatoire.

La commission de validation des acquis pédagogiques est chargée d'attribuer à chaque étudiant ayant effectué les deux années de formation :

- L'attestation de parcours indiquant le total des crédits ECTS (European Credit Transfer System) obtenus et la mention globale du diplôme de DEUG correspondant lorsque les 120 points du cursus sont validés ;
- L'annexe descriptive au diplôme qui détaille les crédits et les mentions attribués dans chaque matière.

Réciprocité de la reconnaissance des parcours :

Actions destinées aux étudiants des classes préparatoires citées en annexe - mise en œuvre de l'article 2- désirant intégrer un parcours universitaire :

Le partenariat entre les classes préparatoires précitées du lycée privé Notre Dame de la Merci et la Faculté d'Économie de l'Université de Montpellier rend les passerelles entre les deux établissements plus faciles et plus naturelles. Ainsi l'étudiant désirant opter pour un parcours universitaire traditionnel au cours de sa scolarité en classe préparatoire, pourra le faire selon les modalités suivantes :

Après le premier semestre de CPGE, l'étudiant ayant obtenu, par décision du conseil de classe la validation de 30 crédits ECTS correspondant au premier semestre de CPGE, après avoir constitué un dossier de réorientation et après validation par la commission pédagogique de la Faculté d'Économie des acquis, pourra suivre les cours du 2ème semestre de 1ère année de licence au sein de la Faculté d'Économie de Montpellier.

Dans le cas où l'étudiant n'a pas obtenu les 30 crédits ECTS du 1^{er} semestre, il pourra être proposé, après avis de la commission pédagogique de la Faculté d'Économie, d'inscrire l'étudiant au 2^{ème} semestre avec la possibilité de rattraper les UE du 1^{er} semestre.

Après la première année de CPGE, l'étudiant ayant obtenu, par décision du conseil de classe la validation de 60 crédits ECTS correspondant aux deux premiers semestres de CPGE et après validation de la commission pédagogique de validation des acquis, pourra s'inscrire en 2^{ème} année de licence au sein de la Faculté d'Économie de Montpellier.

Après la seconde année de CPGE, l'étudiant ayant obtenu la validation de 120 crédits ECTS correspondant aux quatre semestres de CPGE et après validation de la commission pédagogique de validation des acquis pourra s'inscrire en 3^{ème} année de licence Économie au sein de la Faculté d'Économie de Montpellier.

Collaborations entre des enseignants et personnels du lycée privé Notre dame de la Merci et de l'Université de Montpellier :

- o Participation possible de professeurs volontaires des classes préparatoires économiques à un ou plusieurs groupes de recherche de la Faculté d'Économie en fonction des thématiques de recherche,
- o Organisation de réunions avec les enseignants des deux établissements sur les contenus disciplinaires des programmes de la licence mention Économie et des compétences acquises,
- o Rapprochement des services de Scolarité des Services Administratifs des deux partenaires dans le cadre des inscriptions. Une liste des étudiants inscrits en CPGE et à la Faculté d'Économie de Montpellier devra être établie à l'échéance de la campagne d'inscriptions.

Mutualisation et mise à disposition des ressources :

- o Les enseignants des CPGE précitées pourront bénéficier, dans des conditions qui devront être définies, d'un accès privilégié aux outils de documentation de la Faculté d'Économie de Montpellier.

Organisation d'évènements communs :

- o Mise en place d'un cycle de conférences assuré par des enseignants chercheurs de l'Université et des professeurs du lycée privé Notre Dame de la Merci au bénéfice des étudiants du lycée Notre Dame de la Merci et de ceux de l'Université. Ces conférences se dérouleront sur deux sites : l'Université de Montpellier et le lycée Notre Dame de la Merci
- o Participation possible de professeurs volontaires des classes préparatoires précitées à un ou plusieurs groupes de recherche.

Préparation à l'orientation et accompagnement des élèves et étudiants :

- o Collaboration concernant l'orientation (exemple : présentation des formations de la Faculté d'Économie de Montpellier aux élèves du second cycle au lycée privé Notre Dame de la Merci),
- o Organisation de journées d'immersion à la Faculté d'Économie à la demande du Lycée Notre Dame de la Merci pour ses élèves en classes de 1^{ère} et Terminale,
- o Participation aux évènements organisés par la Faculté d'Économie de Montpellier et correspondant à la formation des étudiants de la classe préparatoire (exemples : tables rondes, séminaires,...),
- o Accompagnement, par l'enseignant référent de la L2, des étudiants issus d'une première année CPGE économique du Lycée Notre Dame de la Merci entrant en 2^{ème} année de licence de la Faculté d'Économie de l'Université de Montpellier.

La présente annexe à la convention est établie en trois exemplaires dont un est adressé à madame le recteur de l'académie de Montpellier, chancelier des universités (service de l'enseignement supérieur).

Fait à Montpellier., le 27 septembre 2016.....

<p>Le Proviseur du Lycée Privé Notre Dame de la Merci</p>  <p>Isabelle Maibet</p>	<p>Le Président de l'Université</p>  <p>Philippe Augé</p>	<p>Le Directeur de l'UFR d'économie</p>  <p>François Mirabel</p>
--	--	--